

INSECTICIDE GROUPE 11

AQUABAC (200G)

Larvicide biologique
Granules (10/14) (5/8)

RESTREINT

ATTENTION - IRRITANT POUR LES YEUX

SENSIBILISANT POTENTIEL

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

GARANTIE: *Bacillus thuringiensis* var. *israelensis* sérotype H-14, souche BMP-144, 200
Unités Toxiques Internationales (UTI) par milligramme (0,20 milliard UTI/kg)

NUMÉRO D'HOMOLOGATION 26863
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : 18,2 kg

N° de lot:

Date de fabrication:

AFA ENVIRONNEMENT INC.
9 Des Calcaires
Boischatel, QC
G0A 1H0
1-877-507-7232

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

NATURE DE LA RESTRICTION: Ce produit doit être employé strictement selon le mode d'emploi autorisé. S'informer auprès des autorités provinciales pour vérifier si un permis d'utilisation est requis.

À USAGE RESTREINT

Pour usage lors des opérations de lutte municipales, provinciales ou fédérales contre les moustiques. L'AQUABAC^(200G) Larvicide biologique Granules (10/14) (5/8) peut être appliqué sur toutes les étendues d'eau sauf les étendues d'eau potable.

MODE D'EMPLOI

MOUSTIQUES

Habitat

Taux d'application recommandé

●Eaux d'inondation, de fossés, d'irrigation, étendues d'eau situées dans les prés et les boisés, bassins provenant de la fonte des neiges, eaux de marées et de marécages salés, bassins collecteurs et égouts.....**2,5 - 10 kilogrammes/hectare**

*Lorsque la majorité des larves à traiter se trouvent à la fin du troisième et au début du quatrième stade de développement, que les populations larvaires sont élevées, que les eaux sont très polluées et/ou que les algues abondent, appliquer..... **10 - 20 kilogrammes/hectare**

L'AQUABAC^(200G) Larvicide biologique Granules (10/14) (5/8) doit être appliqué uniformément à l'aide de l'équipement aérien ou terrestre utilisé normalement pour les épandages. Un intervalle de sept à 14 jours devrait être normalement respecté entre les applications. Cependant, s'il y a présence de prédateurs et de parasites invertébrés aquatiques non filtrants, l'intervalle d'application peut être prolongé, car ces ennemis naturels, qui ne sont pas affectés par l'AQUABAC^(200G) Larvicide biologique Granules (10/14) (5/8), vont aussi contribuer à réduire la population de moustiques.

MISES EN GARDE : GARDER HORS DE LA PORTÉE DU PERSONNEL NON AUTORISÉ.

SENSIBILISANT POTENTIEL. ATTENTION - IRRITANT POUR LES YEUX.

Éviter tout contact du produit avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter d'inhaler les poussières ou les embruns de pulvérisation. Porter un vêtement à manches longues et un pantalon long, des gants imperméables, des chaussures et des chaussettes, des lunettes protectrices et un

respirateur approuvé par le NIOSH, muni d'un filtre N-95, R-95 ou P-95 pour produits biologiques, lors de la manipulation, du mélange, du chargement ou de l'application du produit, ainsi que pendant les activités de nettoyage ou de réparation. Les préposés à l'application peuvent retirer les gants, les lunettes protectrices et les respirateurs si le pulvérisateur, de par sa conception et son mode d'application, réduit le risque d'exposition à un niveau négligeable (par exemple, pulvérisateur dorsal muni d'une lance d'aspersion permettant un traitement direct du produit sur la surface de l'eau). Après avoir manipulé le produit, se laver soigneusement avec du savon et de l'eau. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant leur réutilisation.

NE PAS appliquer directement dans les réservoirs ou les récipients d'eau potable traitée prête au débit lorsque l'eau est destinée à la consommation humaine.

PREMIERS SOINS:

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Rincer immédiatement la peau à grande eau. Enlever les vêtements contaminés et les laver séparément avant de les réutiliser. En cas d'irritation persistante ou grave, consulter immédiatement un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Maintenir les yeux ouverts et rincer lentement et délicatement avec de l'eau. Le cas échéant, retirer les verres de contact et continuer de rincer. En cas d'irritation persistante ou grave, consulter immédiatement un médecin.

EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne incommodée vers de l'air frais. Pratiquer la respiration artificielle, le cas échéant, et consulter un médecin.

EN CAS D'INGESTION: Bien rincer la bouche et la gorge avec beaucoup d'eau. NE PAS faire vomir. Joindre rapidement un médecin ou un centre antipoison. NE RIEN administrer par la bouche à une personne inconsciente.

DE FAÇON GÉNÉRALE : Consulter immédiatement un médecin s'il y a irritation ou des signes de toxicité persistants ou graves. Apporter le contenant ou l'étiquette, ou noter le nom et le numéro d'homologation du produit antiparasitaire à l'intention du médecin.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES: Traiter selon les symptômes.

ENTREPOSAGE ET DURÉE DE CONSERVATION: Pour préserver la pureté microbienne et la puissance du produit, l'AQUABAC (200G) Larvicide Biologique Granules (10/14) (5/8) doit être entreposé dans le contenant d'origine, à une température entre 0 et 25°C et utilisé au plus tard 24 mois après sa date de fabrication.

ÉLIMINATION: Vider complètement le contenu du contenant dans le réservoir de l'appareil servant à l'application. Rendre le contenant inutilisable. Éliminer le sac conformément à la réglementation provinciale. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser à l'organisme de réglementation provincial ou au fabricant. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, veuillez noter que Aquabac XT Larvicide Biologique renferme un insecticide du groupe 11. Toute population d'insectes peut compter des sujets qui présentent une résistance naturelle au Aquabac XT Larvicide Biologique Granules (10/14) (5/8) et à d'autres insecticides du groupe 11. Ces sujets résistants peuvent finir par prédominer au sein de leur population si les insecticides de ce groupe sont utilisés à répétition à un même endroit. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le lieu du mode d'action, mais qui sont propres à des composés chimiques comme un métabolisme accru. Il est recommandé d'adopter de bonnes stratégies de gestion de la résistance pour retarder l'acquisition de la résistance aux insecticides, notamment :

- Dans la mesure du possible, utiliser Aquabac XT Larvicide Biologique Granules (10/14) (5/8) ou d'autres insecticides du groupe 11 en alternance avec des insecticides de groupes différents qui luttent contre les mêmes insectes nuisibles, dans le lieu traité.
- Utiliser les insecticides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée qui inclut le dépistage des organismes nuisibles et la tenue de registres et englobe la possibilité d'intégrer des pratiques de lutte culturale, biologique, ou d'autres formes de lutte chimique.
- Surveiller les populations d'organismes nuisibles traitées pour repérer tout signe d'acquisition d'une résistance.
- Communiquer avec le spécialiste local en extension du profil d'emploi de sa région pour obtenir davantage de recommandations concernant la gestion de la résistance ou la lutte intégrée, en fonction des cultures et des organismes nuisibles en présence.
- Pour obtenir de plus amples renseignements ou pour signaler un cas possible de résistance, communiquer avec AFA ENVIRONNEMENT INC., dont voici les coordonnées : 9 Des Calcaires, Boischatel (Québec) G0A 1H0, Téléphone : 1-877-507-7232.

Directives concernant la pulvérisation par voie aérienne

Appliquer uniquement à l'aide d'un équipement pour aéronef à voilure fixe ou à voilure tournante réglé pour fonctionner dans les conditions atmosphériques de la région, aux doses et aux conditions précisées sur l'étiquette.

Les doses d'application, les conditions et les mises en garde figurant sur l'étiquette sont propres à chaque produit. N'appliquer qu'à la dose recommandée sur l'étiquette pour les pulvérisations par voie aérienne. Si aucune dose n'est indiquée pour cet emploi, le produit ne peut être appliqué à l'aide d'un équipement aérien, quel qu'il soit. Veillez à ce que l'application soit uniforme en utilisant les dispositifs de marquage ou les dispositifs électroniques de guidage appropriés.

Mises en garde concernant l'utilisation

Pulvériser par voie aérienne seulement si les conditions météorologiques au site de traitement permettent une couverture complète et uniforme et sont conformes aux recommandations des autorités locales et /ou provinciales.

Mises en garde pour le spécialiste de la lutte antiparasitaire

NE PAS permettre au pilote de mélanger le produit qui sera chargé à bord de l'aéronef. Toutefois, le chargement de produit prémélangé à l'aide d'un système fermé est autorisé. Il est souhaitable que le pilote dispose de moyens de communication à chaque site de traitement au moment de la pulvérisation.

L'équipe sur le terrain et les préposés au mélange et au chargement doivent porter l'équipement de protection individuelle décrit sous la rubrique MISES EN GARDE de l'étiquette. Lors de la manipulation et du chargement en cabine fermée du produit dans un aéronef, le port d'une lunette protectrice et d'un respirateur approuvé par le NIOSH, muni d'un filtre N-95, R-95 ou P-95 pour produits biologiques par le préposé à la manipulation peut être omis. Lorsqu'un équipement de protection individuelle est porté, les lunettes protectrices et le respirateur doivent être disponibles en cas d'urgence, comme un déversement ou une panne d'équipement.

Tout le personnel présent au site de traitement doit bien se laver les mains et le visage avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs doivent être lavés avant de leur réutilisation. Le poste de pilotage et la cabine des véhicules doivent être décontaminés en cas de contamination.

Mises en garde propres au produit

Lire toute l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler le fabricant au 1-807-507-7232 ou obtenir des conseils techniques auprès du distributeur ou du représentant provincial en agriculture ou en foresterie. L'application de ce produit doit se faire conformément aux utilisations par voie aérienne et aux doses figurant sur cette étiquette.

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))